

Conditions Générales de Vente – Infini Danse (LYSEA)

En vigueur au 1er septembre 2025

Article 1 – Identité du vendeur et préambule

Vendeur : LYSEA, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° **990 220 154**, siège social : **6 Avenue Jean d'Alembert, 78190 Trappes**.
Président : M. Jean-Luc-Mathieu ANOMA. Directrice générale : Mme Laetitia WENDLING.

Nom commercial : *Infini Danse*.

Activité : enseignement des arts, notamment danse (cours collectifs et particuliers), ateliers/stages, événements chorégraphiques.

Les présentes CGV régissent, sans restriction ni réserve, les ventes de prestations de danse proposées par Infini Danse aux consommateurs (ci-après le **Client**), en présentiel et/ou via réservation en ligne. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Définitions

- **Client** : toute personne physique agissant à des fins non professionnelles qui achète une **Formule**.
- **Cours** : séance de danse en présentiel (durée indicative : 1h), selon planning communiqué par le Vendeur.
- **Formules / Produits** : forfaits annuels, cartes de cours, cours d'essai/découverte, cours particuliers, stages, événements (EVJF, ouverture de bal), cartes cadeaux, location de salle, soirées, ateliers chorégraphiques.
- **Site** : le site Internet édité par Infini Danse est accessible à l'adresse <https://infinidanse.com>, il décrit l'activité de Infini Danse.
- **Application** : l'application mobile Deciplus à laquelle Infini Danse a souscrit et qui permet à ses Clients de souscrire aux Formules et de réserver les Cours en ligne.

Article 3 – Objet

Les présentes précisent notamment les conditions de commande, de paiement, d'exécution des prestations, de droit de rétractation, de résiliation, de responsabilité, de médiation et de protection des données.

Article 4 – Offres et disponibilités

4.1 Formules proposées (liste non limitative) :

- **Forfaits “Flexibles” et “intensifs” annuels** (1, 2, 3 ou 4 cours/semaine ; possibilité d'un **Forfait illimité**),
- **Cartes 10 / 20 / 40 / 80 cours** avec durées de validité spécifiques,
- **Cours particuliers** (à l'unité et en forfaits),
- **Cours d'essai / cours découverte**,
- **Stages** et prestations événementielles,
- **Location de salle**,
- **Carte spéciale vacances**

4.2 Cours

Les cours ont une durée d'une (1) heure, y compris les cours particuliers. Les stages ont une durée de deux (2) heures.

Les cours sont assurés du 8 septembre 2025 au 3 juillet 2026. L'école sera fermée durant les vacances de Noël, soit du 19 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus.

4.3 Planning et lieux

Les Cours ont lieu au 6 Avenue Jean d'Alembert 78190 Trappes, dans la salle communiquée au Client lors de la réservation.

Les cours ont lieu les lundis et jeudis de 18h30 à 22h30, les mardis de 19h30 à 22h30 et les mercredis de 12h à 14h et de 19h30 à 22h30. Des séances de pratique libre sont organisées occasionnellement le vendredi de 19h30 à 21h30. Des stages sont organisés occasionnellement le dimanche de 13h30 à 18h. L'école Infini Danse est fermée les jours fériés et durant les vacances scolaires de Noël et les vacances d'été. Si l'école Infini Danse est amenée à proposer des cours dans un autre lieu, le Client en sera informé au préalable.

Infini Danse se réserve le droit de modifier ou d'annuler les programmes des cours et activités de l'école en cours d'année en cas de nécessité. Infini Danse dirigera alors les participants vers d'autres cours. Les cours et stages sont dispensés par plusieurs professeurs et qui peuvent changer en cours d'année. Toute modification significative est notifiée au Client par le moyen de contact fourni.

4.4 Accès aux Cours – Réservation/annulation

Lors d'un achat en ligne, une fois la Formule souscrite, un mail est envoyé au Client récapitulant les informations relatives à la commande.

Un autre mail est envoyé au Client pour lui permettre, une fois l'application Xplor Active (réalisée par la société Deciplus) téléchargée, d'activer son compte, d'accéder au planning des Cours, de réserver ses Cours, de modifier ses réservations, de retrouver ses factures etc.

Le Client est seul responsable de la préservation de ses Codes d'accès. Ils sont strictement personnels et confidentiels. Toute utilisation est présumée effectuée au nom du Client et pour le compte du Client qui s'engage en cas de perte à en informer Infini Danse. La réservation des Cours se fait via l'Application ou l'espace personnel du client via le site internet, par téléphone, mail ou à l'accueil. Toute réservation engage la présence en cours. Il est nécessaire de respecter le délai d'annulation qui est de 2h avant le début du cours. Si l'annulation de réservation n'est pas faite dans ce délai le cours sera décompté.

Dans le cas des forfaits annuels, les réservations sont modifiables au sein d'une même semaine calendaire et il n'est pas possible de reporter un cours d'une semaine à une autre.

Aucun adhérent ne pourra assister à des cours pour lesquels il n'est pas inscrit sans autorisation de la Direction.

Pour le bon déroulement des cours, l'élève est invité à ne participer qu'aux cours correspondant à son niveau de danse. Le passage au niveau supérieur nécessite l'approbation des professeurs. Les professeurs se réservent le droit de vous diriger vers le niveau le plus adapté, ceci afin de préserver des groupes homogènes et de favoriser une bonne progression des élèves.

Article 5 – Prix

Les prix sont exprimés en **euros TTC** et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Les tarifs en vigueur sont affichés au studio et/ou sur la page dédiée du site <https://www.infinidanse.com/tarifs/>. **Frais d'inscription : 15 € (inclus dans les tarifs affichés).** Des **frais de traitement** s'appliquent aux paiements en chèques-vacances : **+3,5 %** (papier) et **+2,5 %** (électroniques).

Les prix peuvent être modifiés à tout moment pour l'avenir. Le prix dû est celui en vigueur au jour de la commande.

Article 6 – Conditions spécifiques des Formules

6.1 Forfaits “Flexibles” annuels : droits d'accès personnels, incessibles et non transférables. Les cours non suivis sur la période hebdomadaire (lundi-dimanche) **ne sont ni cumulables, ni reportables, ni remboursables**. Fin de validité **au plus tard le 3 juillet 2026** pour les forfaits concernés par la saison 2025-2026.

6.2 Forfait illimité : usage raisonnable, dans la limite des capacités d'accueil et sous réserve de réservation effective. Fin de validité **au plus tard le 3 juillet 2026** pour les forfaits concernés par la saison 2025-2026.

Les “forfaits flexibles” annuels et “forfaits illimités” sont forfaitaires : en cas d'absence, les cours ne sont pas remboursés quel que soit le motif.

6.3 Cartes de cours : droits d'accès personnels, incessibles et non transférables. Les cours non utilisés avant la fin de validité de la carte ou la période de fermeture annuelle **ne sont pas remboursables**.

- **Carte 10 cours** : valable 3 mois ; **Carte 20 cours** : valable 6 mois ;
- **Cartes 40 et 80 cours** : valables jusqu'à la fin des cours de la saison ;
- **Carte spéciale vacances** : valable jusqu'à la fin des cours de la saison (le 3 juillet 2026) et utilisable uniquement durant les périodes de vacances scolaires, hors vacances scolaires de Noël.
- Fin de validité **au plus tard le 3 juillet 2026** pour les cartes concernées par la saison 2025-2026. Les cours non utilisés à l'échéance sont **perdus**.

6.4 Cours d'essai : non remboursable au-delà de leurs conditions de validité ; le cours d'essai peut être remboursé lors de l'achat d'un forfait/carte. Les cours d'essai sont à utiliser de manière exceptionnelle pour tester quelques cours avant l'achat d'une Formule.

6.5 Cours découverte : un seul cours découverte gratuit est autorisé par personne et par saison (en dehors des offres ponctuelles qui mentionnent la possibilité de bénéficier de plus d'un cours découverte).

6.4 Cours particuliers à l'unité et forfaits de 5 cours : paiement à la 1ère séance. Tout cours particulier non décommandé dans les 48h à l'avance sera dû.

6.6 Stages, cartes cadeaux, offres spéciales : non reportables au-delà de la validité annoncée et **non remboursables**.

Article 7 – Santé, aptitude et sécurité

Le Client déclare être **apte médicalement** à la pratique de la danse et dégager la responsabilité d'Infini Danse à cet égard. En cas de pathologie, grossesse, blessure ou contre-indication médicale, il appartient au Client de demander un avis médical et d'en informer l'équipe. Le respect des consignes de sécurité est obligatoire et nous demandons aux élèves de respecter les règles de civilité.

Article 8 – Processus de commande

La commande peut être passée **sur place** ou **à distance** (via le Site/Application). Étapes : sélection de la Formule, fourniture des informations obligatoires, acceptation des CGV, paiement, et dans le cas d'une commande à distance, confirmation par e-mail avec récapitulatif. La souscription est **personnelle, non transmissible**. Le Client est responsable de la confidentialité de ses identifiants et des réservations effectuées.

Le Client est seul responsable du choix de la Formule et de son adéquation à ses besoins de telle sorte que la responsabilité de LYSEA ne peut être recherchée à cet égard. Le Client a la possibilité avant toute souscription de Formule de bénéficier d'un cours découverte gratuit réservable par mail, téléphone ou sur le site web infinidanse.com.

Article 9 – Paiement

Moyens de paiement acceptés : prélèvement SEPA, virement, carte bancaire via un paiement sécurisé à distance, chèques, espèces, chèques-vacances (avec frais, cf. art. 5).

Uniquement pour les montants réglés par prélèvements SEPA et carte bancaire à distance il est possible de mettre en place un paiement en plusieurs échéances (de 1 à 3 échéances).

En cas d'échéancier, l'enregistrement d'un moyen de paiement valide est **obligatoire** jusqu'au complet paiement.

En cas de non-paiement des sommes dues par le Client au titre de la Formule souscrite :

- il lui appartient de vérifier que ses informations bancaires ont été correctement saisies et de les actualiser si nécessaires, puis de procéder au règlement dans un délai de huit (8) jours ;
- une relance pourra être faite par Infini Danse au Client qui disposera d'un délai de huit (8) jours pour régler les sommes dues ;
- Infini Danse majorera tout impayé par les frais occasionnés par ce défaut de paiement et notamment les frais bancaires, frais de traitement comptable et administratifs etc ;
- Infini Danse refusera au Client l'accès aux Cours jusqu'à la régularisation du paiement, étant entendu que le prix de la Formule restera intégralement dû.

Le non-paiement de deux échéances consécutives, entrainera la déchéance du terme et Infini Danse sera en droit d'exiger le règlement immédiat de l'intégralité des échéances restant dues.

Il est rappelé que :

- Seule une résiliation anticipée dans les conditions prévues à l'article 10 permet au Client de suspendre le règlement des échéances mensuelles.
- Les cours suivants : cours d'essai, stages, cartes cadeaux et offres spéciales découverte (portes ouvertes, carte spéciale vacances, ...) ne sont pas reportables au-delà de la validité requise ni remboursables.

Article 10 – Droit de rétractation (ventes à distance sur le Site ou l'Application)

10.1 Délais

Si la Commande a été réalisée via le Site ou via l'Application uniquement, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de sa Commande effectuée via le Site ou l'Application pour déclarer qu'il souhaite exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

10.2 Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier à Infini Danse sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté :

- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@infini-danse.fr en indiquant son nom, prénom, adresse et date de la Commande ;
- Soit par courrier à l'adresse figurant dans l'article 1 des présentes en indiquant son nom, prénom, adresse et date de la Commande ;

Infini Danse lui adressera un accusé de réception de la rétractation sans délai par courrier électronique. Pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client devra transmettre sa demande avant l'expiration du délai de rétractation susvisé.

10.3 Renonciation au droit de rétractation

Si le Client ne souhaite pas exercer son droit de rétractation et souhaite commencer les Cours avant l'expiration du délai de 14 jours, il devra en informer Infini Danse par écrit. En cas d'exercice de son droit de rétractation dans le délai de 14 jours si le Client a commencé les Cours, il devra payer la Formule au prorata du nombre de jours écoulés entre le début de la Formule et la réception par Infini Danse de sa lettre informant de son intention de se rétracter.

10.4 Remboursement

En cas de rétractation du Client, Infini Danse remboursera toutes les sommes versées par le

Client au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où Infini Danse est informé de la décision de rétractation du Client.

Article 11 – Droit d’usage, image et propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, chorégraphies, visuels et contenus diffusés par Infini Danse sont protégés par le droit d’auteur ; tout usage hors cadre privé est interdit sans autorisation écrite. Sauf opposition écrite préalable, le Client autorise la captation d’images lors des Cours et événements de l’école et leur utilisation **non commerciale** aux fins de promotion d’Infini Danse (site, réseaux). Le Client peut retirer son consentement à tout moment pour l’avenir.

Article 12 – Résiliation

12.1 Par Infini Danse :

Le non-respect par le Client d’une des obligations le concernant prévu dans les CGV entraîne la résiliation du présent contrat sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque forme de remboursement et notamment :

- en cas de non-paiement de deux mensualités consécutives par le Client ;
- en cas de manquement du Client aux obligations lui incombant au titre des CGV ;
- en cas de force majeure d’une durée supérieure à deux (2) mois.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que LYSEA pourra engager à l’encontre du Client ce dernier restant redevables des sommes dues au titre de la fraction non échue de la période d’engagement prévue dans la Formule.

12.2 À l’initiative du Client – cas légitimes (Formule d’engagement ≥ 6 mois) :

Une résiliation anticipée peut être acceptée par Infini Danse sous réserve d’une période d’engagement pour une Formule supérieure ou égale à six (6) mois et pour des motifs légitimes sur présentation des justificatifs qui attestent de la réalité du motif légitime invoqué. Les motifs légitimes qui peuvent être invoqués sont :

- La cause médicale : sur présentation d’un certificat médical d’inaptitude de plus de neuf (9) mois, daté de moins de quinze (15) jours (à l’exception des cas de grossesse).
- La mutation professionnelle : en cas de déménagement pour mutation professionnelle, la résiliation anticipée peut être acceptée sous réserve que le Client fournisse un justificatif de mutation professionnelle daté de moins de trente (30) jours ainsi qu’un justificatif du nouveau domicile.

Dans les deux cas susvisés, le Client peut demander la résiliation de son contrat sous réserve de l’envoi à l’adresse du siège social LYSEA (adresse indiquée à l’article 1 de ces CGV), d’un

courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective à compter du mois suivant la réception du courrier.

La résiliation anticipée peut également être demandée par le Client sans motif légitime sous réserve de régler l'intégralité des échéances restantes dues au titre de la fraction non échue de la période d'engagement prévue dans la Formule.

Article 13 – Responsabilité et assurance

Infini Danse met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer la bonne tenue des Cours. Sa responsabilité ne peut être engagée en cas de faute du Client, fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou **force majeure**. Le Client est invité à souscrire une assurance personnelle « accident/corporel ». Infini Danse est titulaire d'une **assurance responsabilité civile professionnelle** (attestation disponible sur demande).

Article 14 – Règles générales - mesures sanitaires - savoir-vivre

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'immeuble accueillant INFINI DANSE.

Les élèves sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et l'environnement en sortant de l'école; mégots de cigarettes, papiers, déchets, bruit et autres nuisances sont proscrits.

Pour préserver le parquet et permettre une qualité de danse optimale, il est demandé aux élèves et/ou participants aux stages/soirées/cours, d'essuyer correctement les chaussures sur les tapis de l'entrée ou de se munir d'une 2ème paire de chaussures.

La danse étant un moment de partage, nous demandons à nos élèves de bien vouloir se munir de produits d'hygiène pour garantir le confort de tous.

En cas de perte ou de vol d'objets personnels, l'école Infini Danse ne peut en être tenue pour responsable.

Pour garantir votre sécurité, nous avons mis en place les mesures de protection sanitaire recommandées : mise à disposition de serviettes et mouchoirs à usage unique et de gel hydroalcoolique à des points stratégiques de l'école.

Article 15 – Données personnelles (RGPD)

Les données à caractère personnel recueillies feront l'objet d'un traitement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après « RGPD»). Le responsable de

traitement de données à caractère personnel est la société LYSEA, domiciliée à l'adresse susmentionnée. Le Client est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à effectuer les opérations relatives à la gestion des Formules souscrites par les Clients, sous réserve de consentement, lui adresser des offres et actualités d'Infini Danse,

Les destinataires des données sont les personnes chargées des services client, assistance, facturation et marketing, les tiers procédant pour le compte d'Infini Danse, par exemple pour les paiements et cartes de crédit, l'hébergement des données du Client, la distribution d'e-mails, le recouvrement des créances.

Les données du Client sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour réaliser les finalités exposées ci-dessus sauf si une durée de conservation plus longue est requise par la loi applicable. En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et du Règlement (UE) Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), le Client dispose d'un droit d'accès, modification, rectification, suppression, portabilité et opposition qu'il peut exercer en adressant sa demande accompagnée de la justification de son identité à d'Infini Danse à l'adresse figurant en entête des présentes ou par email à contact@infini-danse.fr.

Toute réclamation est à effectuer auprès de la **CNIL**.

Article 16 – Médiation de la consommation

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par un Client à Infini Danse, le différend pourra être soumis au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : CM2C / 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris / cm2c@cm2c.net / 0189470014 / <https://www.cm2c.net/>

Article 17 – Droit applicable – Tribunal compétent

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**. En l'absence d'accord amiable, les litiges seront portés devant les juridictions **territorialement compétentes** au regard du droit commun.

Article 18 – Dispositions diverses

La nullité d'une clause n'affecte pas la validité des autres. Le fait pour Infini Danse de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une clause ne vaut pas renonciation.

Annexe – Formulaire type de rétractation (vente à distance)

À compléter et renvoyer **uniquement** si vous souhaitez vous rétracter d'une commande passée à distance (art. 10).

À l'attention de : LYSEA – *Infini Danse*, 6 avenue Jean d'Alembert 78190 Trappes
Je/nous (*) vous notifie/notifions par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente de la/les (*) Formule(s) ci-dessous :

Commandé le : | **Nom du Client :**

Adresse :

E-mail : | **Téléphone :**

Signature du Client (uniquement en cas de notification sur papier)

Date :

(*) Rayer la mention inutile.